

Les petites villes : des agents d'urbanisation durable ?

L'exemple du Massif central méridional

*Small Towns: Agents for Sustainable Urbanisation? The Case of Southern Massif
Central*

Marie-Ève Férérol



Éditeur

Université des Sciences et Technologies de
Lille

Édition électronique

URL : <http://tem.revues.org/3852>

DOI : [10.4000/tem.3852](https://doi.org/10.4000/tem.3852)

ISSN : 1950-5698

Référence électronique

Marie-Ève Férérol, « Les petites villes : des agents d'urbanisation durable ? », *Territoire en mouvement
Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 32 | 2016, mis en ligne le 15 novembre 2016, consulté
le 11 avril 2017. URL : <http://tem.revues.org/3852> ; DOI : [10.4000/tem.3852](https://doi.org/10.4000/tem.3852)

Ce document a été généré automatiquement le 11 avril 2017.



Territoire en mouvement est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons
Attribution 4.0 International.

Les petites villes : des agents d'urbanisation durable ?

L'exemple du Massif central méridional

Small Towns: Agents for Sustainable Urbanisation? The Case of Southern Massif Central

Marie-Ève Férérol

- 1 L'objectif de cet article est de s'intéresser aux petites villes et à leur rôle dans les processus d'urbanisation et cela, sous le prisme de la durabilité. Ce terme renvoie dans nos propos à deux acceptions. Il s'agit premièrement de prendre en compte leur pérennité temporelle. Une inertie caractérise en effet le système urbain français. Nombre de petites villes étaient déjà des places centrales dès le Moyen-Âge, voire dès l'antiquité, ce qui explique peut-être l'attachement des Français à leur égard. Dans cet article, nous ne remonterons pas à des temps immémoriaux ; nous analyserons les tendances les plus récentes en étudiant l'évolution démographique et fonctionnelle des petites villes entre 2007 et 2012 ainsi que leur capacité actuelle à structurer le territoire. La durabilité renvoie deuxièmement au développement soutenable tel que l'entend le Rapport Brundtland (1987) : « *développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins* ». Or, comme l'a montré l'une des sessions spéciales du colloque de Tours consacré aux proximités en 2015¹, les petites villes, eu égard aux critères de développement durable, prennent toute leur part dans ce processus en promouvant des avantages tels qu'une bonne image, un environnement naturel, des solidarités sociales.
- 2 Notre première hypothèse de travail est que les petites villes ont un rôle à jouer dans le cadre d'une urbanisation raisonnée du territoire, c'est-à-dire une urbanisation ne tendant pas à des phénomènes de macrocéphalie urbaine mais au contraire allant davantage vers une répartition plus équilibrée de la population et des emplois. Outre la revitalisation économique d'espaces périphériques, ceci aurait comme avantage potentiel une atténuation des effets nocifs d'une urbanisation excessive et démesurée du territoire

autour de quelques grandes agglomérations² : artificialisation de l'espace, pollution due à l'extrême mobilité des banlieusards et périurbains, perte du lien social.

- 3 Notre deuxième hypothèse est que les petites villes sont encore capables de structurer le territoire et que les pays (dorénavant Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux) sont la bonne échelle pour la cohésion économique, sociale et durable du territoire. En lien avec les enjeux environnementaux, sociaux et économiques, beaucoup prônent en effet l'intérêt de relations resserrées entre le centre urbain et son environnement proche : « *Plus que centraliser de plus en plus (agglomération grandissante), nous pensons qu'il vaut mieux rechercher l'équilibre ville-campagne et structurer le territoire que de le laisser filer. Offrir des loisirs, de la culture, des trajets domicile-travail plus courts correspond mieux aux objectifs du développement durable* » (Lensel, 2010 : 9). Par ailleurs, par l'importance que la loi accordait aux petites villes au sein des pays, la substitution d'une centralité décisionnelle à une centralité économique de moins en moins assurée était envisageable.
- 4 Notre regard va s'inscrire dans une perspective purement christallérienne puisque c'est un choix théorique que nous défendons depuis notre thèse. Notons toutefois que notre réflexion concerne essentiellement les espaces interstitiels. Ces espaces sont des espaces en creux, de faible densité, en marge des grandes agglomérations et donc faiblement métropolisés. Dans le Massif central par exemple, nombre d'indicateurs traduisent une situation difficile : activités agricoles encore surreprésentées, suprématie des emplois peu qualifiés, infime proportion de ménages fortunés, sans parler d'une démographie aux indicateurs défavorables. Plus généralement, les espaces interstitiels sont qualifiés de « fragiles » par les pouvoirs publics ; ils couvrent 66 % du territoire et regroupent 21 % de la population française (Vigneron, 2010). Enfin, en lien avec les caractéristiques géographiques spécifiques de ces espaces, les petites villes prises en compte dans cet article seront celles comprises entre 2 000 et 20 000 habitants.
- 5 ***In fine, l'article s'inscrit dans la ligne d'un des scenarii*** proposés par ASBL-Institut J. Destrée (2012 : 3) à l'Union Européenne qui insiste sur le rôle qu'auront à jouer les petites villes dans les prochaines années : « *Dans un contexte de baisse des moyens publics, de métropolisation frénétique, de changement climatique et de transition énergétique, l'échelle de la petite ville correspond potentiellement à une échelle stratégique pour l'aménagement du territoire. La petite ville peut, à la croisée des contraintes globales, développer des solutions innovantes, sources d'inspiration, complémentaires avec les dynamiques métropolitaines* ».

1. La durabilité des petites villes au fil du temps

- 6 Le terme de durabilité renvoie tout d'abord aux notions de pérennité et de résistance. En 2009, à Clermont-Ferrand, un colloque d'historiens s'était intéressé à cette permanence au cours des siècles (Fray, 2013). Dans cet article, nous allons essentiellement revenir sur la dernière décennie en analysant l'évolution démographique et fonctionnelle. Il est également important de s'interroger sur la capacité des petites villes à continuer à se maintenir comme place centrale au service de leur espace environnant. Comme terrain d'observation, nous reprendrons celui de notre thèse, à savoir le Massif central méridional, composé du Cantal, de la Haute-Loire, du Lot, du Tarn, de l'Aveyron, de la Lozère et d'une partie des départements de l'Ardèche, du Gard et de l'Hérault.

1.1. Des gains démographiques circonscrits aux villes du sud

- 7 Le Massif central méridional n'est pas resté à l'écart du double processus qui s'est généralisé en France à partir des années cinquante : amenuisement des populations des communes rurales et croissance des populations urbaines, cette concentration urbaine s'étant traduite par la suite par un étalement autour des villes-centres. Si l'on tient compte de cet étalement dans les calculs démographiques³, une toute autre géographie du Massif central, loin des clichés négatifs, se dessine. Il ressort que 62 % des villes ont gagné des habitants entre 1975 et 1999.
- 8 Beaucoup plus récemment, si nous prenons uniquement les chiffres concernant les unités urbaines de l'INSEE⁴, il semble que la conjoncture ait été défavorable aux petites villes entre 2007 et 2012 (tableau 1). La moitié de l'échantillon étudié perd en effet des habitants. Néanmoins, si le phénomène est plus accentué pour les plus petites des villes, force est de constater la bonne résistance des unités urbaines comprises entre 5 000 et 10 000 habitants.

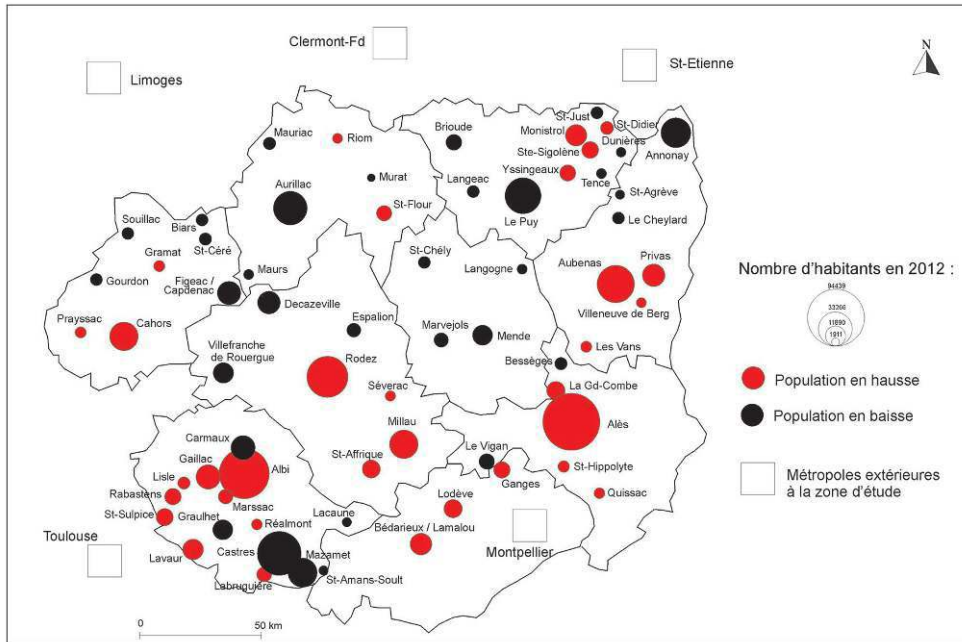
Tableau 1 : Évolution démographique des villes du Massif central méridional entre 2007 et 2012

Taille des unités urbaines en 2007	Villes moyennes	Villes de 10 000 à 20 000 habitants	Villes de 5 000 à 10 000 habitants	Villes de 2 000 à 5 000 habitants	Ensemble des villes
en hausse	6	5	11	11	33
en baisse	5	6	4	18	33

Source : INSEE, RGP 2015.

- 9 Au niveau de la localisation, ce sont les petites villes méridionales qui sont avantagées (carte 1). Les petites villes tarnaises, languedociennes, sud-ardéchoises, sud-aveyronnaises bénéficient en effet d'une embellie démographique. *A contrario*, les villes situées à l'intérieur du Massif central (par exemple dans le Cantal) subissent des pertes.

Carte 1. Évolution démographique des unités urbaines du Massif central entre 2007 et 2012



Source : INSEE, 2015, réalisation : MEF, 2015.

- 10 Outre la simple évolution démographique, intéressons-nous également à une donnée qui peut impacter le dynamisme des petites villes : le poids des 60 ans et plus. Si les petites villes se révèlent en effet plus « jeunes » que leurs espaces environnants, elles connaissent depuis les derniers recensements un vieillissement qui s'accroît et ce, du fait de deux facteurs : la population sur place qui prend de l'âge et l'arrivée de retraités. Si le vieillissement des villes de 5 000 à 20 000 habitants reste raisonnable et suit les normes nationales, il devient inquiétant pour les unités de moins de 5 000 habitants (tableau 2). De plus, le phénomène dégressif « traditionnel » avec un vieillissement au fur et à mesure que la taille de la ville diminue n'est plus d'actualité.

Tableau 2 : Accentuation du poids des 60 ans et plus dans les villes du Massif central méridional entre 2007 et 2012

Taille des unités urbaines en 2007	Part des 60 ans et + en 2012	Évolution en points entre 2007 et 2012
Villes moyennes	30,6 %	+ 3,4
Villes de 10000 à 20000 habitants	31 %	+ 2,2
Villes de 5000 à 10000 habitants	29,9 %	+ 2,3
Villes de moins de 5000 hab	34,2 %	+ 4
Ensemble des petites villes	32,3 %	+ 2,5
Moyenne nationale (métropole)	23,9 %	+ 2,2

Source : INSEE, 2015.

- 11 Une part importante de personnes âgées n'est cependant pas un handicap en soi, à condition de bien la gérer. Elle est en effet quelquefois à l'origine du maintien ou de la création d'emplois. « *Le vieillissement peut s'avérer favorable au développement d'une économie résidentielle adaptée (développement de services ou commerces destinés aux besoins de ces populations) mais aussi au maintien d'une bonne fréquentation des commerces et services locaux en raison d'une moindre mobilité* » (Édouard, 2008 : 9).

1.2. Des emplois en baisse mais un secteur industriel qui se maintient

- 12 Entre 1975 et 1999, 63 % des villes pâtissaient d'une diminution des emplois ; 9 % des emplois urbains avaient disparu. Toutes les catégories de villes étaient touchées, avec des pertes moindres (en valeurs relatives) au fur et à mesure que la ville croissait. Spatialement, les villes des bordures du Massif central, dont certaines à proximité des métropoles, avaient le plus souffert. L'isolement avait donc, à cette période, protégé les petites villes de l'intérieur (Saint-Flour, Marvejols, Villefranche de Rouergue...). Deux secteurs avaient été responsables de la baisse du nombre d'emplois dans les petites villes entre 1975 et 1999 : l'agriculture et l'industrie. Pour cette dernière, les pertes les plus faibles avaient été enregistrées dans les plus petites des villes, ce qui explique leur côté industriel prononcé encore de nos jours (Férel, 2014).

Tableau 3 : Part des villes du Massif central méridional touchées par le déclin économique entre 2007 et 2012 selon leur taille démographique

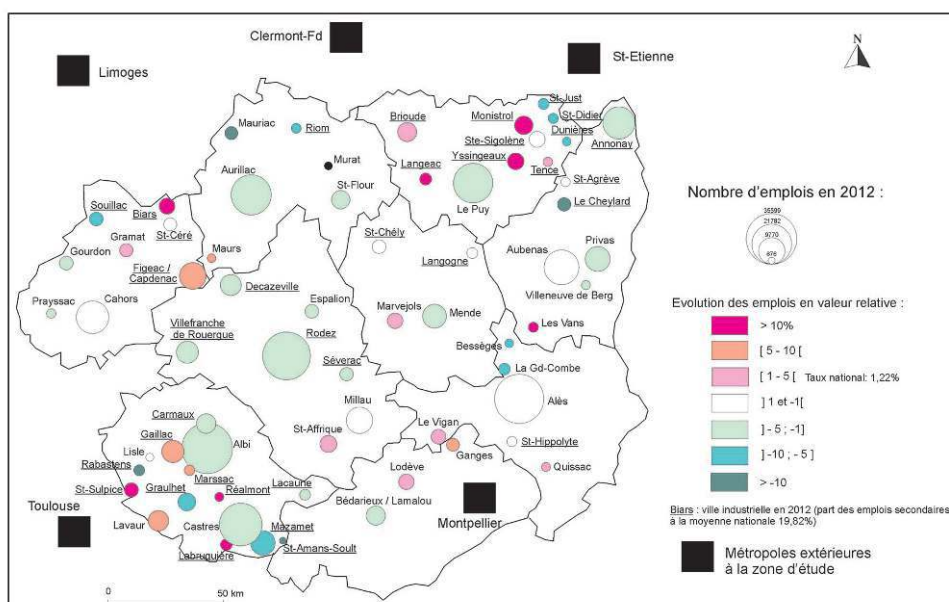
	Villes de plus 20 000 habitants	de 10 000 à 20 000 habitants	5 000-10 000 habitants	- de 5 000 habitants	Ensemble des villes

Part des villes touchées par une baisse des emplois	9/11	7/11	5/15	19/28	40/65
---	------	------	------	-------	-------

NB : Les chiffres pour Murat ne sont plus disponibles car la population a passé sous la barre des 2 000 habitants d'où 65 unités urbaines et non 66 comme pour le tableau concernant la démographie.
Source : INSEE, RGP 2015.

- 13 Depuis 2008⁵, la crise économique a touché la France. Comment les villes du Massif central méridional ont-elles réagi ? À première vue, assez mal puisque 62 % d'entre elles (57 % pour les seules petites villes) ont perdu des emplois entre 2007 et 2012 (tableau 3). Ces pourcentages tranchent avec ceux de la période précédente ; uniquement 14 % des villes étaient pénalisées et 16 % pour le groupe des petites villes. Les unités urbaines de 5 000 à 10 000 habitants sont celles qui connaissent les résultats les moins inquiétants : uniquement 1/3 de l'échantillon subit des pertes d'emplois.
- 14 Dans le détail (carte 2), nous estimons que la situation est stable pour 17 % des villes (évolution comprise entre -1 et +1 %), bonne pour 34 % et inquiétante pour 49 %. Spatialement, les gains d'emplois se concentrent dans des secteurs particuliers : l'Yssingelais-Sigolénais, les Cévennes gardoises et héraultaises, la partie nord de la Mecanic Valley entre Biars et Figeac et les abords de la métropole toulousaine. Comme pour la décennie précédente, les villes fonctionnellement perdantes correspondent aux vieux bassins industriels en crise depuis longtemps (Decazeville, la Grand Combe, Graulhet, Mazamet) et aux petites villes isolées comme Riom ès Montagne.

Carte 2 : Évolution du nombre d'emplois dans les unités urbaines du Massif central méridional entre 2007 et 2012



Nota bene : L'INSEE ne fournit plus d'informations pour Murat (- de 2000 habitants en 2012).
Source : INSEE, 2015.

- 15 Si nous comparons l'évolution démographique et fonctionnelle, nous remarquons que les pertes ou les gains sont corrélés : 35 % pour le premier cas et 25 % pour le second. 26 % des villes gagnent de la population mais perdent des emplois ; dans leur grande majorité, ces villes pâtissent de la métropolisation économique au bénéfice des grandes villes. Les petites villes situées par exemple au pourtour de Toulouse semblent condamnées à être des villes-dortoirs (Lisle, Rabastens). Enfin, 9 villes, soit 14 % de l'échantillon, gagnent des emplois alors qu'elles sont en situation de perte démographique ; cette situation est toutefois à relativiser car si nous prenons les cas de Figeac, de Brioude ou encore de Marvejols, nous observons que leur couronne de banlieues connaît une hausse démographique. D'où l'importance comme nous l'avions relevé précédemment (1.1.) de tenir compte de l'étalement urbain lorsqu'on étudie les petites villes.
- 16 Pour finir, et paradoxalement (vue la médiatisation des fermetures d'usines), il est intéressant de noter que les petites villes industrielles⁶ sont celles qui engrangent le plus d'emplois : + 16 % pour Labruguière, + 14 % pour Monistrol, + 6 % pour Figeac ou Lavaur... En outre, pour la plupart de ces villes, la hausse des emplois est en partie due à des emplois industriels en supplément. Au final, avec 60 % de petites villes industrielles (32 exactement), l'une des caractéristiques majeures des petites villes s'avère encore juste à l'heure actuelle. La plupart de ces unités urbaines conservent une certaine capacité de résistance industrielle en faisant preuve d'innovation et en se basant sur leur savoir-faire (Férol, 2014).

1.3. Une capacité à structurer le territoire toujours d'actualité

- 17 Toujours dans l'analyse de la pérennité temporelle des petites villes, il convient maintenant de vérifier la solidité de leur rôle dans le commandement de l'espace. Après avoir étudié la tenue de leur masse commerciale et l'évolution de leur zone d'influence depuis les années 1960, nous avons abouti au constat que la théorie de Christaller, avec un territoire représenté par une image pyramidale avec des villes qui vivent en symbiose avec leur arrière-pays, restait tout à fait pertinente, du moins pour le cas des espaces interstitiels comme l'est le Massif central (Férol, 2013). Eu égard à leur équipement tertiaire, plus limité quantitativement et qualitativement, les habitants des petites villes s'adressent nécessairement au centre urbain supérieur pour les biens et services plus rares. Sur le terrain, les zones secondaires des villes moyennes⁷ englobent les zones principales des villes du niveau inférieur. Cette situation est très nette dans certains secteurs. Saint-Flour, Brioude, Villefranche et Lavaur sont respectivement sous l'influence secondaire d'Aurillac, du Puy, de Rodez et de Toulouse. Mende, elle, est tiraillée entre le Puy et Alès. En revanche, du fait de la carence en « petites villes supérieures » (9 000 – 20 000 habitants), il est difficile de montrer un emboîtement systématique des zones d'influence des unités de base dans celles de celles-ci. De rares cas illustrent ce phénomène : Capdenac s'inscrivant dans l'aire de Decazeville et de Figeac ; Murat, inscrite dans l'aire de Saint-Flour, alors que Langeac s'incorpore dans celle de Brioude.
- 18 Par ailleurs, une relative stabilité spatiale des zones d'influence commerciale témoigne de la résistance des petites villes. Ce constat est partagé par J.-P. Laborie (2005 : 6) : « En 35 ans, aucune profonde modification de l'attractivité des petites villes, mesurée par la dimension de leurs aires de chalandise, ne peut être constatée. Comme si leur attractivité économique perdurait dans une inertie apparente alors même que les crises économiques ont porté des atteintes profondes

à leur potentiel productif » et par M. Chaze (2013 : 206) pour le cas plus précis des Alpes du nord : « Entre 1979 et 1998, les tracés des aires de chalandise n'ont pas changé, sauf dans quelques rares cas qui peuvent tout autant s'expliquer par une modification du comportement de la clientèle que par les limites de la source utilisée. Il est donc possible de déduire de cette observation un maintien de la position des petites villes dans la hiérarchie urbaine et un maintien de leur capacité à organiser l'espace montagnard ».

- 19 Il nous faut toutefois admettre une légère adaptation du schéma cristallin aux territoires à faible densité. Désormais, les villes moyennes et surtout les petites villes fonctionnent essentiellement grâce à leur propre apport (leur population et celle de leur zone d'attraction de proximité). Ce niveau « d'autosuffisance urbaine » leur permet une véritable « autarcie » au sein des déserts des zones interstitielles. Le danger est toutefois un trop grand amaigrissement de ces zones périphériques et, surtout, un dépérissement de leur propre masse de population, notion centrale du système spatial qui gravite autour d'elles.
- 20 Même si les petites villes ont connu entre 2007 et 2012 une évolution démographique relativement terne (la moitié perdant des habitants) et une évolution fonctionnelle de la même ampleur, il faut bien reconnaître qu'elles se maintiennent encore comme des pôles structurant leur espace environnant. Du fait de cette situation, on peut désormais s'interroger sur leur capacité à être des agents d'urbanisation durable, c'est à dire des noyaux qui prennent part au phénomène d'urbanisation et ce, d'une manière à répondre à certains critères du développement soutenable.

2. les petites villes à l'heure du développement urbain durable

- 21 Rendre la ville durable, ce n'est pas uniquement penser à un nouvel urbanisme ; c'est travailler également sur trois dimensions. « La conception française donne à la notion de durabilité du développement urbain trois dimensions : une dimension territoriale (le développement urbain doit ménager l'organisation du territoire national, ses équilibres ville - campagne, grandes villes - petites villes, activités industrielles - activités agricoles), une dimension environnementale (l'organisation de l'espace doit modérer la consommation d'espace et surtout rationaliser la demande de déplacements) et une dimension d'équilibre social (la ville n'a pas d'avenir durable si elle discrimine et exclut) » (Tribillon, 2002 : 108). Ce cadre conceptuel basé, nous souhaitons réfléchir dans cette seconde partie au rôle que la petite ville pourrait tenir dans le cadre d'une structure urbaine excluant des concentrations urbaines trop importantes dans lesquelles l'étalement urbain est source de nombreuses nuisances. Mais cette réflexion ne peut pas se faire au seul niveau de la petite ville ; il est nécessaire de prendre en compte son espace environnant et de se focaliser sur les pays, désormais appelés Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux.

2.1. Les petites villes : une alternative à l'urbanisation massive autour des grandes villes

- 22 Notre position est claire : les petites villes sont une alternative à l'urbanisation massive autour des grandes villes. Elle s'inscrit dans la lignée de J. Lévy qui, dans un article de 1994, proposait sa vision de l'aménagement du territoire et n'hésitait pas à utiliser le

slogan resté célèbre : « *Oser le désert* ». Si dans ses propos, la concentration urbaine n'avait rien de dramatique, il la nuance toutefois par son refus de voir apparaître en France des espaces de banlieue démesurément étendus : « *Si la France est complètement urbanisée, ne vaut-il pas mieux qu'elle le soit avec de vraies villes et non, comme les agglomérations Nord-américaines, en de monotones banlieues interminablement étirées* » (Lévy, 1994 : 8).

- 23 Certaines de ces « vraies villes » sont pour nous les petites villes. Comme nous l'avons vu dans la première partie, et malgré un ralentissement ces dernières années, les petites villes des espaces interstitiels se sont maintenues démographiquement et arrivent même pour certaines à gagner des emplois malgré la crise économique qui sévit en Europe et particulièrement en France. En outre, elles se positionnent encore comme des villes ayant une relative capacité de commandement sur l'espace environnant.
- 24 Dans ce contexte, les pouvoirs publics ne devraient-ils pas forcer le destin et engager une politique volontariste en faveur des petites villes afin de créer de vrais pôles d'urbanisation ? Pour que celles-ci participent pleinement au mouvement d'urbanisation et aident en cela au décongestionnement des plus grands centres urbains, notre hypothèse serait de les favoriser en y concentrant des emplois et en les dotant de commerces et services. Cette croissance économique est également un préalable pour parler de « ville durable », concept renvoyant à la capacité des hommes à se ravitailler, à trouver des emplois, à profiter d'équipements urbains, etc. (Paulet, 2000). De même, si nous prenons en compte le volet social du développement durable, la petite ville est reconnue comme un élément urbain ayant gardé une identité et offrant un cadre de vie de qualité (ville à la campagne, sécurité, convivialité⁸...).
- 25 Certes, il ne s'agit pas d'aider toutes les petites villes de 2 000 à 20 000 habitants mais de sélectionner parmi les centres surabondants ceux qui assureraient le mieux le statut de ville relais de la métropole régionale et des villes moyennes voisines. Pour cela, des études sur le dynamisme et la zone d'influence exacte des pôles urbains devraient être engagées au niveau de chaque Direction Départementale des Territoires ou Conseils Régionaux. De l'autre côté des Pyrénées, une même logique se fait entendre : « *es oportuno realizar estudios generales con el fin de identificar las ciudades pequeñas y medias más dinámicas, para concentrar en ellas las inversiones y obtener efectos multiplicadores*⁹ » (Capel, 2009 : 11).
- 26 L'idée d'une politique volontariste d'aménagement n'est pas nouvelle ; nous la retrouvons en effet dans les écrits de R. Dugrand (1963). Ce dernier préconisait, au nom de l'intérêt général, une politique de sélection des centres urbains afin de lutter contre des concurrences sans lendemain et *in fine* renforcer l'armature urbaine de base. De nos jours, certaines régions ont déjà enclenché une telle politique de sélection. Dans le Limousin par exemple s'était mise en place il y a quelques années une politique de soutien aux petites villes (Jacquinot, 2011). Le Conseil Régional avait relevé le caractère déséquilibré de la structure urbaine de la région dominée par Limoges et par le bassin de Brive. Pour remédier à cette imperfection, la collectivité avait lancé, dans les années 1990, un programme d'armature urbaine destiné à renforcer le maillage urbain et à soutenir 16 villes de deux types précis : celles ayant un rayonnement de 25 à 30 km et celles de plus de 2 500 habitants jouissant d'un positionnement favorable et constituant des pôles de services. Ces dernières devaient bénéficier en priorité d'aides financières pour mener des actions en matière d'économie, de tourisme, formation professionnelle, loisirs, culture, sports... et devenir ou rester des pôles majeurs de structuration de l'espace régional.

- 27 Plus récemment, et même si cela n'est pas dit aussi explicitement hormis cette phrase tirée du *Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT)* (2009 : 50), « *Le rôle des petites villes comme centre de services, relais des grandes villes mais aussi foyers d'innovation devra être fortement soutenu* » (2009 : 50), la Région Languedoc-Roussillon soutient également quelques actions en faveur des petites villes, comme par exemple l'implantation des Parcs Régionaux d'Activités Économiques à Lodève, Mende, la Grand Combe et Bédarieux.
- 28 Agir en faveur des petites villes ne signifie pas vider les campagnes. Il s'agit simplement d'en renforcer les principales portes d'entrées et pour cela il faut admettre la nécessité d'une polarisation pour fixer la population dans ces espaces. « *Disperser les équipements n'est pas forcément les rendre plus proches, plus efficaces pour tous. Il faudrait, dans nos contrées latines, cesser d'avoir la hantise d'un exode rural (largement révolu !) amenant inéluctablement à la peur du vide humain relatif (la désertification). Ce sont des visions passéistes, reposant sur des principes religieux et moraux de la recherche du paradis rural perdu, amplifiées par la crise identitaire de notre société, qui nient la réalité et refusent viscéralement l'idée même de ville, assimilée au mal et à la destruction des valeurs traditionnelles.* » (Jamot et Odouard, 1999 : 183). Ce soutien aux petites villes et cette polarisation peuvent se faire dans le cadre des Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR), nouveaux noms donnés aux pays des lois Pasqua et Voynet.

2.2. L'approche territoriale du développement durable : quelle échelle ?

- 29 S'interroger sur la capacité des petites villes à être des agents d'urbanisation durable s'inscrit dans une approche territoriale du développement durable et ce, sous les angles écologique, économique et social. Or le consensus autour d'un bon périmètre d'intervention n'existe guère. Les enjeux du développement durable sont à l'échelle planétaire, que ce soit l'exploitation raisonnée des ressources, la lutte contre le réchauffement climatique, l'amélioration du cadre de vie, la réduction de la pauvreté... Il serait donc logique selon certains acteurs comme les organismes internationaux d'intervenir au niveau global. Pourtant, certaines voix se font entendre et prônent des actions au niveau local : « *la gouvernance est l'un des principes clés du développement durable et c'est probablement au niveau local qu'elle trouve à se concrétiser le plus aisément* » (Zuindeau, 2002 : 14) ; « *les scènes du développement durable n'ont pas seulement à composer du local au planétaire. Elles ont aussi à assumer des solidarités territoriales intermédiaires plus proches du local* » (Godard, 1997 : 4). Dans le cadre de sa réflexion sur les « espaces de problèmes » et les « espaces de solutions », Godard estime que les pays sont un bon échelon pour réfléchir à des politiques de développement durable. « *Les pays sont des entités propices à la formation ou à la réhabilitation d'identités culturelles, à l'appréhension et à la stimulation de dynamiques économiques et à la prise en charge des nécessités de la coopération intercommunales pour l'organisation des services clés comme l'assainissement, la collecte et le traitement des ordures ménagères ou le transport ; il s'agit aussi d'espaces sociaux et politiques laissés jusqu'ici en un état de latence et disponibles pour de nouveaux investissements sociaux* » (Godard, 1997 : 7).
- 30 En ce qui nous concerne, nous pensons également que la bonne échelle pour intervenir est le pays/PETR. Notre hypothèse s'appuie sur le fait que les pays correspondent à un schéma christallérien et que sur le terrain les périmètres de ces structures

intercommunales se confondent pour la plupart aux zones de commandement des petites villes.

2.3. Réfléchir à l'échelle des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR)

- 31 Au début de cette deuxième partie, nous avons souligné l'importance que nous accordions à une politique de concentration des emplois et des services dans les petites villes. Ces dernières ne devraient pas, bien évidemment, en être les seules bénéficiaires. Plusieurs études comme celle de F. Aubert *et al.* (2002) ou celle de S. Dubuc témoignent des effets positifs sur l'espace rural de la bonne tenue économique des centres urbains les plus proches : les approches en termes de polarisation « reposent sur l'idée-force qu'il faut des activités motrices concentrées, et de grande dimension, pour générer de la croissance dans l'espace, par propagation et effets induits, à partir de ces pôles. Dans cette conception, l'existence de pôles est une condition fondamentale du développement régional » (Aubert *et al.*, 2002 : 81). « La ville diffuse la croissance dans son aire d'influence grâce à un processus itératif et interactif. Le maintien et l'augmentation de la population rurale induite par la ville engendrent la croissance rurale et confortent l'emploi urbain en retour. L'accès aux petites villes offre les meilleures conditions de maintien de la population rurale. Les principaux lieux centraux ne stérilisent pas leur environnement rural, au contraire, ils ont un rôle moteur dans le dynamisme et la préservation des campagnes vivantes » (Dubuc, 2004 : 84). Par ailleurs, en termes de développement durable, une telle politique de concentration autour des petites villes aurait des effets positifs : raccourcissement des distances domicile-travail, réductions d'émissions polluantes, préservation des zones agricoles, développement potentiel de circuits courts...
- 32 Aujourd'hui, avec l'essor de la mobilité, il faut voir plus large et raisonner à l'échelle de la ville-pays, concept déjà développé par J. Beauchard et d'autres chercheurs dans les années 1990 (Beauchard *et al.*, 1996). Confrontés tous deux aux enjeux d'aménagement et de développement durable que sont la centralité, la gestion des espaces fonciers, la maîtrise de l'étalement urbain..., espace rural et espace urbain ont intérêt à s'associer. Et pour mieux faire face à ces enjeux, il est indispensable que la démarche pays/PETR soit complémentaire de celle d'un SCOT ; la loi Maptam du 27/02/2015 permet ainsi aux PETR de l'élaborer, de le réviser ou de le modifier. La vocation des pays, comme des nouvelles structures, est de coordonner la mise en œuvre d'un projet de développement dont le SCOT représente la traduction spatiale. Le projet du pays/PETR doit intégrer les enjeux du développement durable et le SCOT permettre de les décliner de manière opérationnelle¹⁰. Pour cet article, nous ne nous sommes pas penchée sur cette question des SCOT. En revanche, pour notre thèse (Férérol, 2010), nous avons été amenée à nous intéresser aux pays du sud Massif central et à leur lien avec le monde urbain. Deux paramètres principaux avaient été pris en compte : la conformité du périmètre du pays avec la zone de commandement de la petite ville et les actions au sein de la structure intercommunale pour soutenir la petite ville.

2.4. Pays et petites villes dans le sud Massif central

- 33 À l'époque, le poids de la population urbaine au sein des pays variait considérablement, étant en fonction du nombre de petites villes mais également en fonction de la présence ou non de villes moyennes. Le pays « d'Autan » était celui qui possédait le plus d'urbains

(96,2 %) et celui de « VALDAC » (Valence Drôme Ardèche centrale) le plus de ruraux (uniquement 11 % d'urbains).

- 34 En ce qui concerne la concordance du périmètre du pays avec celui de la zone d'influence de la petite ville, il était ressorti que la configuration de la majeure partie des pays du sud Massif central était assez harmonieuse. Cette situation était donc de bon augure pour les petites villes car les territoires institutionnels se superposaient aux territoires fonctionnels.
- 35 Nous avons ensuite vérifié la place de la petite ville dans les contrats de pays en observant les projets proposés par la structure intercommunale et soutenus par les Conseils Régionaux et Généraux. Après leur étude, nous avons conclu à l'apport décevant des pays quant au renforcement des petites villes. Plusieurs écueils entravaient leur soutien. La situation était quelquefois à imputer à chacun des partenaires du contrat. Dans l'un des Conseils Régionaux se partageant le sud Massif central, le chef de service en charge des contrats territoriaux insistait pour aider davantage l'espace rural que le pôle urbain et ce, en désaccord avec la politique de sa hiérarchie. Pour lui, quand on a deux enfants (la petite ville et l'espace rural), il faut les aider de la même manière, voire même avantager celui qui a des difficultés. Du côté des pays, les dirigeants soutenaient prioritairement les actions concernant l'espace rural. Ils estimaient que la petite ville était plus solide que celui-ci. Ce manque de discernement de la part des responsables de pays était plutôt inquiétant pour la survie, à terme, des petites villes et par ricochet des pays. Le deuxième écueil concernait les clivages au sein même des pays. Composés d'une mosaïque de territoires, certains pays peinaient à maintenir leur unité. Par exemple, dans le pays Haut Languedoc Vignobles, un clivage géographique opposait les communes isolées du Haut Languedoc et les communes dynamiques des vignobles davantage tournées vers Béziers. Mais ce clivage n'était pas une marque de dysfonctionnement selon le directeur du pays ; pour garantir la cohérence, il multipliait les schémas à grande échelle telles les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat. En Auvergne, un des points d'achoppement tournait autour de la question de la concentration des activités et des services dans les villes-centres comme le Puy ou Aurillac.
- 36 Cette option d'aménagement que représente la ville-pays a déjà été tentée de l'autre côté des Pyrénées. Les Espagnols ont en effet eu l'intelligence de se baser sur les bassins de vie pour instituer ce nouveau périmètre d'intervention et de planification. En Catalogne, par exemple, la quasi-totalité des *comarcas* s'organise ainsi autour de villes petites ou moyennes (Vergnaud, 2007). Les administrations sont ainsi implantées dans les petites villes vers lesquelles se dirigent le plus intensément les flux de personnes. Par ailleurs, ils ont eu conscience que la polarisation est la solution aux gaspillages de l'argent public et surtout un rempart contre la désertification (Bielza De Ory, 1998). En outre, une fois la *comarca* établie, les anciennes communautés de communes (les *mancomunidades*) sont appelées à disparaître, leur personnel passant au service de la *comarca*. Or en France, les communautés de communes persistent, entravant la réflexion autour de projets pertinents et entraînant une nouvelle fois un gaspillage d'argent public, sans compter qu'au sein des Pays la petite ville n'est pas toujours aidée prioritairement. En fait, les Espagnols ont respecté le schéma christallérien et ce, dans plusieurs communautés. « *Ils [pays et comarcas] correspondent très largement à une conception christallérienne de l'espace et répondent au souci de dépasser la vieille dichotomie ville/campagne* » (Clarimont, 2006 : 35).

Conclusion

- 37 Pour C. Emélianoff (2003 : 27-28) « *une ville durable est une ville capable de se maintenir dans le temps en gardant une identité et son dynamisme, capable aussi d'offrir une qualité de vie en tous lieux dans une mixité sociale et fonctionnelle, capable enfin de se réapproprier un projet politique, à la recherche d'un équilibre sur le plan écologique et social vis-à-vis du territoire et de la planète* ». Ce cadre conceptuel renvoie à plusieurs facettes de la durabilité et permet d'intégrer des problématiques qui tiennent aussi bien à la protection de l'environnement, aux liens sociaux qu'aux activités économiques.
- 38 Sans écarter les problèmes dont elles souffrent (marché du travail incapable d'absorber les crises, manque de personnels qualifiés, rareté des services aux entreprises, déficience des infrastructures...), il faut reconnaître que les petites villes des espaces interstitiels correspondent aux villes durables définies par C. Emélianoff. Nous estimons que ces dernières possèdent les capacités pour devenir des agents d'urbanisation durable et qu'elles sont la base d'une urbanisation raisonnée. Pour cela, leur enjeu est de réussir à capter les ressources et à optimiser leur potentiel environnemental, récréatif, productif... Dans un scénario de lutte contre le changement climatique et de l'efficacité énergétique, de la domination de l'économie de la connaissance basée sur l'innovation, « *les petites villes ayant un potentiel économique basé sur l'agriculture, l'industrie, les services ou le tourisme (y compris l'économie résidentielle) et s'inscrivant dans des stratégies de développement durable, prospéreraient. Leur objectif ne serait pas nécessairement de grossir mais de se stabiliser en offrant une bonne qualité de vie* » (ASBL – Institut J. Destrée, 2012 : 30). Cette dynamique est malheureusement freinée par l'inexistence de politiques à leur égard. C'est pour cette raison que nous partageons l'avis de M. Malvy (2014 : 122), ancien président de l'Association des Petites Villes Françaises : « *Les petites villes ont besoin d'une planification régionale qui organise la complémentarité entre les métropoles et leur hinterland. Les futurs schémas régionaux prescriptifs en seront les outils. Ensuite, la gouvernance des intercommunalités doit être modernisée : les petites villes ne peuvent pas correctement animer leur bassin de vie si leur poids politique est dilué à l'excès dans les assemblées intercommunales où chacun doit être représenté mais où elles le sont insuffisamment* ». Avec un diagnostic objectif sur la situation urbaine, chaque Conseil Régional aurait tout intérêt à mener des politiques de soutien aux petites villes afin que chaque partie du territoire régional soit animée économiquement. Ce soutien passe notamment par des actions judicieusement choisies dans le cadre des contrats de Pays¹¹. Mais la réussite d'une telle entreprise repose sur une bonne dose de pédagogie pour faire admettre aux élus des espaces ruraux la nécessité d'une politique de polarisation et les convaincre des bienfaits qu'ils peuvent en retirer.

BIBLIOGRAPHIE

Aubert F., Lepicier D., Perrier-Cornet Ph., 2002, La notion de pays du point de vue de l'économie régionale, in *Pays et territoires*, Dijon : Ed. Universitaires de Bourgogne, pp. 77-87.

- ASBL – Institut J. Destrée, 2012, *La petite ville européenne en 2050*, Bruxelles : Union Européenne, 39 p.
- Beauchard J. (ss la dir.), 1996, *La ville-pays : vers une alternative à la métropolisation*, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 124 p.
- Bielza De Ory V., 1998, Le rôle des petites villes dans l'aménagement du territoire en Espagne : le cas de l'Aragon, in *Bourgs et petites villes, Actes du Colloque de Nantes de 1995*, Toulouse : PUM, pp. 185-198.
- Capel H., 2009, Las pequeñas ciudades en la urbanización generalizada y ante la crisis global, *Investigaciones Geograficas*, n° 70, URL : http://www.sielo.org.mx/scielo.php?pid=S0188-46112009000300002&script=sci_arttext, consulté en nov. 2013.
- Chaze M., 2013, Les petites villes de montagne face à la seconde révolution commerciale : l'exemple des Alpes du Nord, in *Petites villes en montagne de l'Antiquité au XXe siècle*, Clermont-Fd/PUBP, pp. 196-214.
- Clarimont S., 2006, Les recompositions territoriales face à la faible densité : comparaison des pays aquitains et des comarcas aragonaises, *AG*, n° 647, pp 26-48.
- Conseil Régional Languedoc Roussillon, 2009, *La vision régionale, Livret 4 du SRADDT*, Montpellier, 65 p.
- Dubuc S., 2004, Dynamisme rural : l'effet des petites villes (ex. de l'Aveyron), *Espace Géographique*, n° 1, pp. 69-85.
- Dugrand R., 1963, *Villes et campagnes en Bas-Languedoc*, Thèse de géographie, Paris : PUF, 638 p.
- Édouard J.-C., 2008, La petite ville : contexte scientifique et enjeux de développement/aménagement, *BAGF*, n° 1, pp 31-35.
- Emélianoff C., 2003, Qu'est-ce qu'une ville durable ?, *Problèmes politiques et sociaux*, n° 933, pp. 27-28.
- Férérol M.-E., 2014, Les petites villes des espaces interstitiels et l'industrie : un couple indissociable ?, *TEM*, n° 23-24.
- Férérol M.-E., 2013, Le modèle de Christaller : un exemple à suivre pour aménager les espaces interstitiels, *Mappemonde*, n° 4, 17 p.
- Férérol M.-E., 2010, Les petites villes des espaces interstitiels : comparaison entre le sud Massif central et l'ouest de la Meseta espagnole (provinces de Salamanque, Avila et Cáceres), Thèse de géographie, Clermont-Fd II, 895 p.
- Fray J. -L. (dir.), 2013, *Petites villes en montagne de l'Antiquité au XXe siècle*, Clermont-Fd : PUBP, 278 p.
- Godard O., 1997, Le développement durable. Projets et recompositions par les échelles territoriales, *Pouvoirs Locaux*, pp. 34-38. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00624032/document>.
- Jamot C., Odouard A., 1999, Viseu, une ville de taille moyenne de l'intérieur du Portugal, *Cadernos de geografia*, n° 18, pp 159-184.
- Jacquinet O., 2011, Développement rural en Limousin, *Traits Urbains*, n° 46, pp 43-47.
- Laborie J.-P., 2005, *Les petites villes face à la métropolisation : la perte d'une spécificité*, URL : <http://www.adbdp.asso.fr/spip.php?article434>, consulté le 22/02/2010.

Lensel B., 2010, Des cités intermédiaires et durables, *La Gazette des Communes*, spécial Vers la ville post-carbone, 31/05/2010, pp. 8-12.

Lévy J., 1994, Oser le désert, *Sciences Humaines*, HS, n° 4, pp. 6-9.

Malvy, M. 2014, Petites villes : un avenir hors des métropoles, *La Gazette des Communes*, 09/06/2014, p. 122.

Paulet J. -P., 2000, *Géographie urbaine*, Paris : A. Colin, 315 p.

Rapport Brundtland, 1987, Notre avenir à tous, commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, 349 p.

http://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf

Reghezza-Zitt M., 2013, *La France, une géographie en mouvement*, Documentation française, coll. La documentaion française photographique, 63 p.

Roques J.-L., 2009, La fin des petites villes. Une modernité envahissante, Paris, L'Harmattan, 222 p.

Tribillon J. -F., 2002, *L'urbanisme*, Paris : La Découverte, 123 p.

Vergraud G., 2007, Relations villes-campagnes et recompositions territoriales : regard géographique sur les ambiguïtés des structures intercommunales en France et en Espagne, in *Les mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales*, Paris : INRA Editions, pp. 182-199.

Vignerot E., 2010, *La France des fragilités et des dynamismes territoriaux*, supplément de La Gazette des Communes, 22 p.

Zuindeau B., 2002, *Le développement durable territoriale : enjeux et perspectives*, Intervention donnée au colloque « Développement local, développement régional, développement durable : quelles gouvernances ? URL : euroccat.tls.free.fr/colloqueneu/colloque/Comm/Zuindeau.doc

NOTES

1. https://coll-proximites.sciencesconf.org/conference/coll-proximites/pages/Appel_session_vpm.pdf
2. La superficie totale des très grandes agglomérations a progressé de 30% de 1999 à 2009 (Reghezza-Zitt, 2013).
3. Nous avons recomposé les petites villes en additionnant des communes de banlieue à la ville-centre (l'unité urbaine de l'INSEE), communes de banlieue préalablement identifiées comme telles après application de plusieurs critères (distance au centre, taux des migrations pendulaires, niveau d'équipement tertiaire).
4. Et ce, à des fins de comparaisons inter-régionales.
5. Avec la nouvelle méthode du recensement, il nous est désormais impossible de prendre en compte le nombre d'emplois dans des unités urbaines recomposées car, sous prétexte de l'anonymat des recensés, l'INSEE ne fournit plus les données pour les communes de moins de 2000 emplois. Nous ne pouvons même plus suivre l'évolution de certaines communes qui étaient urbaines en 1999, comme Saint-Florent sur Auzonnet. Par ailleurs, depuis 2008, l'INSEE a modifié le périmètre de certaines unités urbaines : Capdenac appartient désormais à celle de Figeac ; Lamalou à celle de Bédarieux ; etc.).
6. Celles qui ont une part d'emplois industriels supérieure à la moyenne nationale (19,52%).

7. La hiérarchie urbaine que nous avons établie pour le Sud Massif central comprend 6 niveaux : les villes moyennes supérieures (par ex Albi), les villes moyennes inférieures (le Puy, Rodez...), les villes intermédiaires (Millau, Mazamet...), les petites villes supérieures (Villefranche de Rouergue, Saint-Flour...), les petites villes inférieures de niveau 1 (Souillac, Yssingeaux...) et les petites villes inférieures de niveau 2 (Murat, Lacaune...).

8. Certains auteurs comme Roques (2009) mettent toutefois en garde contre l'image idéalisée des petites villes.

9. « Il est opportun de réaliser des études générales afin d'identifier les villes petites et moyennes les plus dynamiques pour y concentrer les investissements et obtenir des effets multiplicateurs ».

10. QE n°13570 de J-P. Placade ; JO Sénat du 08/07/2010.

11. En 2009, le Conseil Régional Languedoc Roussillon avait d'ailleurs conditionné l'aide aux projets des Pays au respect des lignes directrices du SRADDT.

RÉSUMÉS

L'objectif de cet article est de s'intéresser aux petites villes et à leur rôle dans les processus d'urbanisation et cela, sous le prisme de la durabilité. Ce terme renvoie dans nos propos à deux acceptions : une pérennité temporelle et une référence au développement durable tel que l'entend le Rapport Brundtland. Nous posons l'hypothèse que les petites villes ont un rôle à jouer dans le cadre d'une urbanisation raisonnée du territoire, c'est-à-dire une urbanisation ne tendant pas à des phénomènes de macrocéphalie urbaine mais au contraire allant davantage vers une répartition plus équilibrée de la population et des emplois. En outre, nous estimons que les pays/PETR (Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux - structures où espace urbain et espace rural sont réunis) sont la bonne échelle pour assurer la cohésion économique, sociale et durable du territoire. Pour illustrer nos propos, nous nous baserons sur la situation d'un espace interstitiel : le Massif central méridional.

The objective of this article is to focus on the small towns and their role in the urbanisation process and this through the prism of sustainability. This term covers two acceptances: a temporal continuity and a reference to sustainable development as understood by the Brundtland Report. This article is founded on the hypothesis that small towns can play a role in an integrated approach to urbanisation (without a phenomenon of urban macrocephaly but with a balanced distribution of the population and jobs). Moreover, we believe that the PETR (urban space and rural space brought together) are the adequate scale to ensure economic, social and sustainable cohesion. To illustrate our remarks, we will base on the situation in the southern Massif central, an example of French interstitial spaces.

INDEX

Mots-clés : petite ville, urbanisation durable, système christallérien, dynamique territoriale, aménagement du territoire, Massif central

Keywords : small town, sustainable urbanisation, system of Christaller, territorial dynamic, country planning, Massif central

AUTEUR

MARIE-ÈVE FÉRÉROL

Docteur ès géographie

Attachée Temporaire d'Enseignement et de Recherches

IUP Management de Bayonne

Université de Bordeaux

mefererol@gmail.com